Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215600230-20260629-2026_65BIS-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JUIN 2026

BREC'H – DEPARTEMENT DU MORBIHAN

DELIBERATION 2026/65 MULTIACCUEIL TAMM HA TAMM – RAPPORT ANNUEL 2025 CONCERNANT LA GESTION CONCEDEE

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le conseil municipal, dûment convoqué par voie dématérialisée le 23 juin 2026, s'est réuni en séance ordinaire, le lundi 29 juin à 18h30, salle du conseil municipal, sous la présidence de Fabrice ROBELET, Maire.

Étaient présents : M. Fabrice ROBELET, Mme Chantal MAHIEUX, M. Erwan LE DIZEZ, Mme Caroline LE BAYON, M. Stéphane LE BOULER, Mme Morgane GUERLAIS GOUAS, M. Bernard RAUD, Mme Anne LE GOFFE, Mme Marie-France BLONDEAU, Mme Michelle ROYER, M. Hervé LE ROUZIC, Mme Annie THOMAS, M. Jean-Pierre KERBART, M. Yann GEFFROY, M. Stéphane COUDERC, Mme Régine NAYEL, Mme Maud BOURLIEUX-DANIEL, M. Dominique NAYEL, M. Yannick LE BRETON, Mme Sabrina BOTHUA, Mme Hélène SERVE-CATELIN, Mme Virginie CATHELIN, M. Steven LE MOULLEC, Mme Valérie REDUREAU, M. Tugdual GAUTER et M. Stanislas BOUREAU

Étaient excusés : M. Patrick LEFRANC (Pouvoir donné à M. Jean-Pierre KERBART), M. Armand GRUIEC (Pouvoir donné à Mme Chantal MAHIEUX) et Mme Florence LE COGUIC (Pouvoir donné à Mme Valérie REDUREAU)

Secrétaire de séance : Mme Morgane GUERLAIS GOUAS

Rapporteur : Morgane GUERLAIS GOUAS

La commune a confié, depuis le 1er janvier 2023 et pour une période de 5 ans, la concession du multi-accueil Tamm Ha Tamm à l'association PEP 56.

En vertu de l'article L313-5 du code de la Commande publique et de l'article L1411-3 du Code général des Collectivités territoriales, il appartient au concessionnaire de remettre chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité du service. Ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215600230-20260629-2026_65BIS-DE

Les documents retraçant l'activité 2025 de l'établissement ainsi que ses résultats financiers, ont été transmis à la collectivité les 16 mars et 22 mai dernier. Une présentation en est faite en séance.

Par ailleurs, le rapport financier 2025 fourni par les PEP 56 a été examiné par la commission de contrôle financier du 22 juin 2026.

La commission Finances – Administration générale consultée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE de la remise du rapport d'activité 2025 joint en annexe n°4 et du rapport financier 2025 joint en annexe n°5.**

29 pour ; 0 abstentions ; 0 contre

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Fabrice ROBELET

MAIRIE DE BRECH MORBIHAN